

le 08/10/2010

Le projet de réforme du gouvernement est connu depuis la mi-juin. La CFDT n'a pas ménagé sa peine pour en dénoncer le caractère injuste et inefficace sur le long terme. Nous avons fait entendre nos positions et nos propositions à l'opinion, aux salariés, aux parlementaires. Nous avons pris une part importante dans l'intersyndicale qui rythme les mobilisations depuis des mois.

Depuis la rentrée, trois manifestations déjà montrent une mobilisation qui ne faiblit pas. Le gouvernement y oppose une ridicule guerre de chiffres à propos du nombre de manifestants. Il campe pour l'instant sur ses positions. La loi est à présent entre les mains des sénateurs. Une nouvelle manifestation est prévue le 12 octobre. Elle sera vraisemblablement suivie d'une autre mobilisation, un week-end, avant le vote final des parlementaires.

Où en est le texte ? Que demande la CFDT ? Jusqu'à quand vont durer les manifestations ? Le point en 10 questions-réponses.

1. L'Assemblée nationale a-t-elle fait bouger le texte du gouvernement ?

Les députés ont fait évoluer le texte à la marge.

- Le taux d'incapacité pour partir à 60 ans a été abaissé à 10 %. Ce n'est pas une reconnaissance de la pénibilité, mais c'est la première fois qu'une loi reconnaît des critères d'exposition. Cependant, cela ne bénéficiera qu'à un petit nombre de salariés.
- La durée minimale de carrière dans la fonction publique afin de bénéficier d'une retraite de fonctionnaire a été abaissée de quinze à deux ans.

On est encore très loin du compte !

2. Que demande la CFDT aux sénateurs ?

La CFDT attend que les sénateurs prennent leurs responsabilités. Nous demandons notamment que :

- tout salarié puisse bénéficier de sa retraite pleine et entière, quel que soit son âge dès qu'il a atteint la durée de cotisation en vigueur ;
- les salariés ayant cotisé à différents régimes ne soient plus pénalisés ;
- les salariés ayant eu des carrières accidentées, notamment les femmes, puissent continuer de bénéficier de la retraite à taux plein dès 65 ans ;
- le principe d'une réforme systémique soit mis à l'étude.

3. En insistant sur la borne des 67 ans, la CFDT a-t-elle abandonné les 62 ans ?

Non ! La CFDT s'oppose avec la même fermeté au recul des deux bornes d'âge (60 et 65 ans). C'est le scénario le plus injuste pour les carrières longues, les métiers pénibles et les parcours hachés, qui concernent en particulier les femmes. Au congrès de Tours, nous avons tranché : l'allongement de la durée de cotisation est plus juste, en particulier pour ceux qui ont commencé à travailler jeunes.

François Chérèque a proposé de suspendre le report de la retraite à taux plein à 67 ans parce que celle-ci ne s'applique pas avant 2016. C'est une question de bon sens : laissons aux parlementaires qui seront élus après 2012 le soin de décider si cette mesure doit s'appliquer ou pas. C'est une revendication à laquelle des sénateurs semblent sensibles.

4. Pourquoi la CFDT n'appelle-t-elle pas à la grève générale pour durcir le mouvement ?

C'est bien connu, dans toute l'histoire des mouvements sociaux : la grève générale ne se décrète pas d'en haut. Ce sont les salariés qui décident s'ils veulent la faire ou non. Tous les appels à manifester en semaine (les 24 juin, 7 septembre et 23 septembre) ont été assortis d'appels à la grève dans le public et dans des entreprises du privé. Les salariés, pour l'instant, n'ont pas exprimé la volonté d'entrer dans un mouvement de grève large et reconductible.

5. Peut-on voir apparaître un mouvement de radicalisation des salariés ?

C'est un risque. Et le gouvernement l'attise en faisant la sourde oreille. Mais ce n'est pas souhaitable. Bien souvent, les gouvernements attendent des dérapages pour retourner l'opinion contre les grévistes, contre les syndicats, et discréditer leurs positions. Au final, le mouvement de radicalisation se retourne souvent contre l'intérêt du plus grand nombre, et en particulier ceux qui n'ont pas les moyens de faire grève pour des questions de pouvoir d'achat ou de risque de sanctions patronales.

6. Pourquoi la CFDT ne soutient-elle pas l'idée d'un référendum ?

Il est impossible de répondre par oui ou par non à une question aussi complexe que notre système de retraites. D'ailleurs, quelle serait la question ? La réforme demande un véritable débat de société ; c'est la raison pour laquelle la CFDT demande un Grenelle des retraites, qui permette à chacun de s'impliquer.

Non, la CFDT ne soutient pas la réforme proposée par le gouvernement.

Oui, la CFDT veut une réforme des retraites.

Mais réformer le système des retraites, c'est traiter des dizaines de problèmes, ce n'est pas répondre à une seule question.

7. La CFDT pourrait-elle accepter un compromis et quitter l'intersyndicale ?

Non ! Pour qu'il y ait compromis, il faut une négociation. Or il n'y en a pas, et il n'y en a pas eu. Les syndicats ont chacun donné leur point de vue, et le gouvernement a tranché.

Aujourd'hui, nous sommes dans la situation d'arracher le plus d'avancées possibles pour atténuer les injustices du texte gouvernemental : des avancées sur la pénibilité, les carrières longues...

Bref, nous faisons notre travail de syndicalistes. Il n'y a pas de compromis à rechercher !

8. Quelle est la place des jeunes dans le mouvement ?

Cette réforme ne résout rien pour les futures générations. Les jeunes ont donc de bonnes raisons de s'intéresser à l'avenir des retraites. Ils ont toute leur place dans les cortèges. C'est à leurs organisations de décider de leur mobilisation. S'ils décident de venir, ils sont les bienvenus.

9. Sommes-nous dans une situation comparable à la mobilisation contre le CPE ?

Non ! La lutte contre le CPE visait au retrait d'une seule mesure, créée de toutes pièces par un gouvernement. Le système des retraites, lui, est complexe, fait de multiples dispositions, et connaît un vrai problème de financement. Il est indispensable de le réformer pour le sauvegarder. On ne peut donc pas se contenter de demander le retrait du texte. Et ne l'oublions pas : le CPE a été retiré, mais la situation des jeunes a continué de se dégrader. De même, le retrait pur et simple de la loi sur les retraites ne réglerait pas la situation de notre système de retraite.

10. Que se passera-t-il une fois la loi votée ?

Jusqu'à ce terme, nous nous battons pied à pied pour changer le texte. Il est donc essentiel de réussir la mobilisation du 12 octobre. La suite du mouvement dépendra de l'évolution du texte et de la réaction des salariés. Dans notre démocratie, les lois votées par les représentants élus par le peuple s'appliquent. D'ores et déjà, nous avons gagné la bataille de l'opinion : une majorité de Français rejettent cette réforme et en appellent une autre, plus juste et durable. Cette réforme ne règle rien sur le long terme. Il en faudra une autre. La CFDT continuera de défendre son projet de réforme, elle interpellera les candidats à la présidentielle. Il faudra exiger du patronat, qui soutient la réforme du gouvernement, d'en tirer les conséquences en matière d'emploi des jeunes, de maintien des seniors dans l'emploi et d'égalité professionnelle entre hommes et femmes.

**LE 12 OCTOBRE,
PARTICIPEZ MASSIVEMENT AUX MANIFESTATIONS
POUR UNE AUTRE REFORME DES RETRAITES**